

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice clos le 31 décembre 2020

FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE
1, place du Général Goiran
06100 NICE

Aux adhérents de la « FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE - FFVL »,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la « *FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE - FFVL* », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la « *FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE - FFVL* » à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte Servolex, le 12 mars 2021

Le commissaire aux comptes

SR AUDIT

Jean-Pierre VUILLERMET

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	33 789	33 351	438	3 324	- 2 886
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains	188 959	40 005	148 954	148 954	
Constructions	349 547	56 138	293 409	313 441	- 20 032
Installations techniques, matériel et outillage industriels	132 441	123 530	8 911	14 323	- 5 412
Autres immobilisations corporelles	232 190	184 164	48 026	52 290	- 4 264
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations	1 500		1 500	1 500	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 893		6 893	6 893	
TOTAL (I)	945 319	437 188	508 130	540 725	- 32 595
<i>Stocks en cours</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	8 837		8 837	9 223	- 386
Avances et acomptes versés sur commandes	6 512		6 512	6 568	- 56
Créances usagers et comptes rattachés	64 938	2 400	62 538	122 358	- 59 820
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				41	- 41
. Organismes sociaux	5 716		5 716	797	4 919
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	26 261		26 261	14 437	11 824
. Autres	120 672		120 672	63 323	57 349
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	2 753 223		2 753 223	2 891 780	- 138 557
Charges constatées d'avance	9 060		9 060	18 752	- 9 692
TOTAL (II)	2 995 220	2 400	2 992 820	3 127 279	- 134 459
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					

le commissaire
aux comptes

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL ACTIF	3 940 538	439 588	3 500 950	3 668 003	- 167 053

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	469 150	428 409	40 741
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	284 000	284 000	
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	85 891	40 742	45 149
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations	8 000	8 000	
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 033	6 633	- 1 600
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (comodat)			
TOTAL (I)	852 074	767 783	84 291
Provisions pour risques et charges	238 586	117 871	120 715
TOTAL (II)	238 586	117 871	120 715
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	98 971	117 319	- 18 348
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	988 961	1 279 843	- 290 882
Autres	364 139	240 878	123 261
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	958 218	1 144 310	- 186 092
TOTAL (IV)	2 410 290	2 782 349	- 372 059
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 500 950	3 668 003	- 167 053
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	8 191		8 191	10 467	- 2 276	-21,74
Production vendue biens	3 849 003		3 849 003	3 887 776	- 38 773	-1,00
Production vendue services	247 123		247 123	321 130	- 74 007	-23,05
Montants nets produits d'expl.	4 104 317		4 104 317	4 219 374	- 115 057	-2,73
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			401 667	461 695	- 60 028	-13,00
Cotisations						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			2 408	3 396	- 988	-29,09
Reprise de provisions			10 000	37 886	- 27 886	-73,61
Transfert de charges			17 346	1 120	16 226	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			431 421	504 096	- 72 675	-14,42
Total des produits d'exploitation (I)			4 535 738	4 723 470	- 187 732	-3,97
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)			7 152	4 323	2 829	65,44
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			738	3 421	- 2 683	-78,43
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			738	3 421	- 2 683	-78,43
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			3 336	7 557	- 4 221	-55,86
Sur opérations en capital			1 600	1 600		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			4 936	9 157	- 4 221	-46,10
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			4 548 563	4 740 372	- 191 809	-4,05
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			4 548 563	4 740 372	- 191 809	-4,05

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	4 626	5 279	- 653	-12,37
Variations stocks de marchandises	390	2 013	- 1 623	-80,63
Achats de matières premières et autres approvisionnements	849	1 510	- 661	-43,77
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	291 989	334 696	- 42 707	-12,76
Services extérieurs	2 582 699	2 550 916	31 783	1,25
Autres services extérieurs	366 259	579 751	- 213 492	-36,82
Impôts, taxes et versements assimilés	31 768	36 983	- 5 215	-14,10
Salaires et traitements	478 649	531 670	- 53 021	-9,97
Charges sociales	158 446	179 468	- 21 022	-11,71
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	46 565	53 375	- 6 810	-12,76
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	130 715		130 715	N/S
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	358 204	399 007	- 40 803	-10,23
Total des charges d'exploitation (I)	4 451 159	4 674 667	- 223 508	-4,78
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		12 916	- 12 916	-100
Intérêts et charges assimilées	911	1 090	- 179	-16,42
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	911	14 006	- 13 095	-93,50
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	10 425	10 136	289	2,85
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	10 425	10 136	289	2,85
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	177	821	- 644	-78,44
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	4 462 672	4 699 630	- 236 958	-5,04
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	85 891	40 742	45 149	110,82
TOTAL GENERAL	4 548 563	4 740 372	- 191 809	-4,05
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

le commissaire
aux comptes

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 500 950 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 85 891 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/03/2021 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes ;
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique ;
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes ;
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la FFVL n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, la FFVL a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La FFVL a comptabilisé dans ses comptes une provision pour engagement de retraite (méthode préférentielle selon l'article L. 324-1 du Code de Commerce) s'élevant à 111 558 Euros au 31 décembre 2020 dont 6 687 Euros correspondant à la variation de l'engagement au cours de l'année 2020 comptabilisés en résultat.

Le mode de calcul de cet engagement est effectué à partir de la formule de la méthode rétrospective.

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de la FFVL et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à la FFVL, à savoir :

- L'augmentation annuelle des salaires est fixée à 2 % pour l'ensemble des salariés ;
- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de 2 % (inflation comprise) ;
- L'âge de départ est prévu à 62 ans pour l'ensemble des salariés ;
- Le taux de rotation est de 1 % pour les non cadres et les cadres ;
- Le taux de charges sociales et patronales est de 40 % pour les salariés non cadres et 45 % pour les salariés cadres ;
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 945 319 Euros

Présenté en Euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	36 015		2 226	33 789
Immobilisations corporelles	888 340	16 197	1 400	903 137
Immobilisations financières	8 393			8 393
TOTAL	932 748	16 197	3 626	945 319

Amortissements et provisions d'actif immobilisé = 437 188 Euros*

Présenté en Euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	32 691	660		33 351
Immobilisations corporelles	359 332	45 905	1 400	403 837
TOTAL	392 023	46 565	1 400	437 188

*y compris provision pour dépréciation sur terrain de 40 005 Euros

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Présenté en Euros

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.dts similaires	33 789	33 351	438	de 1 à 5 ans
Terrains	155 959	0	155 959	Non amortiss.
Terrains bâtis	33 000	0	33 000	Non amortiss.
Bâtiments	297 000	40 319	256 681	de 10 à 40 ans
Inst. agcts. aménagt. const.	52 547	15 819	36 728	de 5 à 10 ans
Materiel et outillage	132 441	123 530	8 911	de 1 à 8 ans
Instal. agenc. divers	3 668	3 668	0	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	141 570	105 586	35 983	de 2 à 7 ans
Mat.bureau & informatique	69 287	58 458	10 445	de 2 à 7 ans
Mobilier	17 664	16 452	1 213	de 2 à 8 ans
TOTAL	936 926	397 183	539 743	

Etat des créances = 240 052 Euros

Présenté en Euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 893		
Actif circulant & charges d'avance	233 159	233 159	
TOTAL	240 052	233 159	

Provisions pour dépréciation sur actifs circulants = 2 400 Euros

Présenté en Euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Comptes de tiers	2 400				2 400
TOTAL	2 400				2 400

Produits à recevoir par postes du bilan = 65 237 Euros

Présenté en Euros

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	1 488
Autres créances	63 012
Disponibilités	738
TOTAL	65 237

Charges constatées d'avance = 9 060 Euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Livret A = 86 094 Euros**Livret 3 ans = 577 966 Euros**

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds associatifs = 766 183 Euros**

Présenté en Euros

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs	428 409	40 742		469 150
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	8 000			8 000
Réserve libre affectée à l'achat du siège	284 000			284 000
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	6 633		1 600	5 033
TOTAL	727 042	40 742	1 600	766 183

Provisions = 238 586 Euros

Présenté en Euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour risques &	117 871	130 715		10 000	238 586
TOTAL	117 871	130 715		10 000	238 586

Etat des dettes = 2 410 290 Euros

Présenté en Euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	98 971	24 649	74 322	
Fournisseurs	988 961	988 961		
Dettes fiscales & sociales	151 646	151 646		
Autres dettes	212 494	212 494		
Produits constatés d'avance	958 218	958 218		
TOTAL	2 410 290	2 335 968	74 322	

Charges à payer par postes du bilan = 860 782 Euros

Présenté en Euros

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	725 573
Dettes fiscales & sociales	89 830
Subvention à payer	45 378
TOTAL	860 782

Produits constatés d'avance = 958 218 Euros

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 4 104 317 Euros**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Présenté en Euros

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	8 191	0.20 %
Ventes de produits finis	3 849 003	93.78 %
Prestations de services	16 000	0.39 %
Produits des activités annexes	231 123	5.63 %
TOTAL	4 104 317	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la FFVL bénéficie de 401 667 Euros de subventions dont 353 017 Euros de subvention de fonctionnement du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et 48 650 Euros de subventions affectées à des opérations spécifiques.

AUTRES INFORMATIONS**Effectif moyen = 14 personnes**

Catégorie	Nombre
Administratif cadres	1
Administratif non cadres	7
DTN cadres	1
DTN non cadres	5
TOTAL	14

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 65 237 Euros

Présenté en Euros

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Fact clients à établir	1 488
TOTAL	1 488

Présenté en Euros

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fourn.avoir à recevoir	2 683
Produits à recevoir	57 309
Licences à encaisser	3 020
TOTAL	63 012

Présenté en Euros

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Int cpt dynam à recevoir	738
TOTAL	738

Charges constatées d'avance = 9 060 Euros

Présenté en Euros

Charges constatées d'avance	Montant
Charges const. Avance	9 060
TOTAL	9 060

Charges à payer = 860 782 Euros

Présenté en Euros

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fact. non parvenues	725 573
TOTAL	725 573

Présenté en Euros

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges à payer	54 030
Prime à payer	3 500
Ch soc sur cong à payer	17 436
Charges soc sur prime à payer	1 174
Organismes soc charges à payer	4 762
Etat ch. fisc. cp à payer	3 210
Charges fisc prov prime anc	235
Taxe salaire à payer	3 323
Taxe habitation à payer	1 880
Taxe fonciere à payer	280
Subvention a payer	45 378
TOTAL	135 208

Produits constatés d'avance = 958 218 Euros

Produits constatés d'avance	Montant
Partenariat	139 483
Licence en avance en ligne	732 421
Licence en avance 2021	23 018
Licence en avance virement	22 896
Subvention mjs en avance	40 400
TOTAL	958 218

Annexes (suite)

FAIT MARQUANT

L'activité de l'exercice a été perturbée par les mesures qui ont été prises dans le cadre de la lutte contre la Covid 19, celles-ci ont entraîné l'annulation de nombreux événements.

Pour la FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE cela se traduit dans les comptes par :

- Une baisse des charges relative notamment aux déplacements ;
- Une baisse des recettes avec l'annulation de partenariats prévus, la réaffectation à 2021 de subventions de l'ANS et des remises sur cotisations 2020 accordées aux adhérents qui renouvellent leur licence en 2021.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE
1, place du Général Goiran
06100 NICE

Aux adhérents de la « FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE - FFVL »,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre fédération a octroyé aux différentes ligues les subventions suivantes :

- **Subventions pour reversement non contractualisé (RNC)**

Le montant global de ces subventions est égal à 4 % des cotisations perçues par la fédération au cours de l'exercice précédent et est réparti par ligue en fonction du nombre de licenciés de l'exercice précédent, avec un minimum de 600 Euros.

À ce titre votre fédération a versé 57 864 Euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- **Subventions sur sites (part régionale)**

Il s'agit d'une enveloppe globale définie tous les ans en commission et répartie par ligue en fonction du nombre de licenciés de l'exercice précédent.

À ce titre votre fédération a versé 43 000 Euros au cours de l'exercice 2020.

- **Subventions sur sites (part nationale)**

Il s'agit de subventions attribuées au cas par cas par les commissions de sites en fonction des demandes, selon une enveloppe globale.

À ce titre votre fédération a versé 22 400 Euros au cours de l'exercice 2020.

- **Subventions pour évènements ponctuels :**

Ces subventions sont accordées sur présentation d'un budget prévisionnel puis versées sur présentation du bilan financier de l'opération.

À ce titre votre fédération a versé 92 564 Euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- **Subvention exceptionnelle :**

Afin de compenser la diminution de la part des subventions ANS en faveur des régions et pour aider les ligues à organiser leurs assemblées générales en distanciel, le Comité Directeur a décidé d'attribuer aux ligues, à titre exceptionnel, un complément de subvention pour un montant global de 10 000 euros.

La Motte Servolex, le 12 mars 2021

Le commissaire aux comptes

SR AUDIT

Jean-Pierre VUILLERMEF